

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°2026\_096

Séance du 22 mai 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 22 mai 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

**Présents :**

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, M. Pascal MONNIER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sonia MAQUERE, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, Mme Ophélie LÉBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Nicolas DUFRENE, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

**Absent excusé :**

M. Jordan AUCLAIRE donne pouvoir à Mme Sandra COGNÉ

**Absent :**

Mme Rachel AMATO  
M. Antoine de NICOLAY

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 072-200077162-20260522-2026\_096B-DE

**Secrétaire de séance :** Mme Martine DESVIGNES.

<b><u>Membres :</u></b>	En exercice	:	29
	Présents	:	26
	Votants	:	27

**ADHÉSION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DU CENTRE DE GESTION 72**

**RAPPORTEUR :** Monsieur René de NICOLAY, maire.

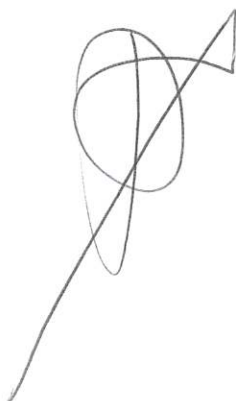
**Vu** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 135-6 et L. 452-43,  
**Vu** le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,  
**Vu** l'arrêté du 6 mars 2026 du Président du Centre de gestion de la Sarthe portant mise en place du dispositif de signalement pour les collectivités et établissements publics de son ressort,  
**Vu** l'information préalable du Comité social territorial en date du 22 mai 2026,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide à l'unanimité** :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune du Lude au dispositif de signalement assuré par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre du marché régional coordonné par le Centre de gestion de de la Loire-Atlantique ;
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au dispositif de signalement avec le Centre de gestion de la Sarthe.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Préfecture le 03 juin 2026.

La Secrétaire  
Mme Martine DESVIGNES



Le Maire,  
M. René de NICOLAY



Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le



ID : 072-200077162-20260522-2026\_096B-DE